19e Année.— N° 5867 Bureaux : (RUE NAIN, 1.) UN NUMÉRO : 25 CENTIMES. Bureaux : (RUE NAIN, 1. Lundi 19 Janvier 1874

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»
» » Un an . . . 50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à reception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez Mr QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET Cie, 8, place de la Bourse; à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX 17 JANVIER 1874.

L'assemblée Nationale.

Tout le monde a en ce moment les yeux tournés du côté du Conseil de la hâtion et on ne peut pas se dissimuler que dans ces regards il y a beaucoup de tristesse, pour ne pas dire beaucoup de découragement. On a attendu jusqu'ici le salut de là et rien n'arrive, c'est l'ajournement indéfini opéré par les mains de la confusion. Que se passe-t-il ? Que se prépare-t-il ? Que va-t-il être fait? On en est toujours aux mêmes questions et plus les jours avancent et plus ils repoussent en arrière la solution qui nous sauverait : retards qui compliquent les difficultés et décuplent les risques, voilà tout. Enfin c'est ainsi et il est douloureux d'en être réduit à avouer qu'en se donnant mille tourments l'Assemblée actuelle travaille seulement à se faire appeler dans l'histoire l'assemblée des bons désirs.

Nom qui lui fera peu d'honneur et que sans mentir elle est cependant en train de justifier par la manière dont elle s'acquitte d'un mandat qu'elle avait le devoir de traiter avec plus de clairvoyance, sinon avec plus de conscience. Ce ne serait pas assez si l'on nous perdait, d'alléguer des bonnes intentions dont soi-même on se joue. Ce n'est plus vouloir réellement atteindre le but que d'y marcher, étant averti, par un chemin qui n'y peut mener. Et voilà bonnement ce qu'elle paraît avoir entrepris, contre toute raison, tout intérêt, tout avenir.

On l'accuse tout haut de gêner toute action utile du pouvoir et d'amasser par là sur nos têtes autant qu'il dépend d'elle les menaces et les complications de l'avenir. Ainsi ce serait peu de se neutraliser elle-même, elle neutraliserait encore tout autour d'elle, faute de comprendre qu'elle agirait plus patriotiquement en faisant un 4 août de ses stériles dissentiments.

Pour notre part, nous ne rapportons ces on-dit et ne mentionnons cette mauvaise humeur qui s'empare de plus en plus de l'opinion que pour avoir occasion de déclarer notre tristesse d'un état de chose si fâcheux, qui a son origine dans les torts réels que l'assemblée se donne devant le pays.

Dans le pays, la persuasion qu'elle fait fausse route tend à devenir générale. Mais pourquoi aussi se mettre dans le cas d'être si sévèrement jugée. Le souci qu'ont les députés de ne pas trahir la solution que chacun d'eux pense la meilleure devrait-il leur fermer les yeux sur les conséquences graves qui sont au bout des tristes conflits dont ils donnent chaque jour le spectacle? Jusqu'ici, leurs divisions sans cesse renaissantes n'ont eu qu'un effet bien certain, celui de provoquer dans les esprits un sentiment de lassitude qui se changerait facilement en hostilité du moment qu'elles se prolongeraient encore. On ne se gêne plus déjà pour dire que l'Assemblée de nos mandataires représente au-dessous du maréchal-président un obstacle, au-dessus du pays une cause d'inquiétude et de trouble plein de périls.

Nous n'allons pas jusqu'à suspecter la pureté de son patriotisme : elle a donné en maintes occasions des preuves de son amour pour le bien public que ce serait injustice et ingratitude d'oublier;— mettre en doute son intelligence et sa droiture est aussi très éloigné de notre pensée: il ne manque pas dans son sein de ces hommes de grand caractère et de grand talent qui commandent partout l'estime et la considération.— Étant données ces qualités, il ne peut non plus nous venir à l'esprit de l'accuser d'impuissance absolue et radicale comme ses ennemis ne s'en font pas faute. Nous croyons au contraire qu'il y a proportion entre la tâche qui lui incombe et les capacités dont elle est pourvue. D'où vient donc la plainte du pays et la nôtre contre elle? Uniquement de ce qu'étant capable de bien faire, elle ne fait rien, usant toute sa force et toutes ses ressources dans des déchirements parlementaires qui retentissent douloureusement au cœur de la France en même temps qu'ils font échec au bon vouloir du pouvoir exécutif. Cette lutte ouverte, que les partis trop nombreux de l'Assemblée mènent les uns contre les autres et qui se résout en une lutte plus sourde engagée contre le septennat primitivement issu d'eux, chacun pressent qu'elle ne peut se perpétuer impunément : il y faut un terme et le pays n'est pas d'avis de voir plus longtemps ses destinées jouées sur un coup de dé des factions politiques.

Voilà bien ce que la situation qui nous est créée par la Chambre suggère de très-clair à tous ceux dont l'esprit est resté libre de préjugés et qui, jurant avant tout sur le bonheur de la France, le voient à moitié compromis par l'aveuglement de nos législateurs.

Toutes les convictions sont respectables, mais elles cessent de l'être quand elles s'entêtent au point d'amener le soupçon sur elles. C'est déjà fait pour l'Assemblée et son crédit, à l'heure qu'il est, ne tient plus que sur un fétu. De sa part, un retour à la sagesse consisterait à se résigner au septennat après l'avoir créé, et à l'organiser sans retard après l'avoir admis sans arrière-pensée, et enfin cela fait à vaquer à l'expédition des affaires utiles: elle s'aperçevrait vite que cette nouvelle attitude lui referait un nouvel honneur où elle puiserait une nouvelle vie. Le seul tort d'une telle politique, c'est qu'elle serait simple, et les débats, les surprises, les petites intrigues, les négociations de toute sorte auxquelles il faut joindre les éternels discours sans conclusion, tout cela est l'aliment principal du Parlementarisme.

C'en est assez pour craindre d'avoir bientôt à s'écrier : Tout est perdu, sans avoir même la consolation d'ajouter : fors l'honneur.

JULES ARMELLE.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Président : M. BUFFET.
Séance du 16 Janvier 1875

La séance est ouverte à 2 h. 30.

La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

L'Assemblée reprend la deuxième délibération sur le projet de loi relatif aux cadres de l'armée.

Le général PELLISSIER combat l'article 5 du projet de la commission, auquel le général Mazure a présenté un amendement tendant à maintenir le service des pontonniers annexé à l'artillerie, au lieu de l'annexer au génie.

LE MINISTRE DE LA GUERRE se prononce également contre l'article 5.

LE GÉNÉRAL GUILLEMAUT soutient l'article de la commission, qui est encore combattu par le général Tamisier.

M. LE COLONEL CHAPER, au nom de la commission, maintient l'article 5.

La clôture est demandée.

M. JEAN BRUNET proteste contre la demande de clôture, et déclare scandaleux le système d'exclusion appliqué par quelques membres de l'Assemblée.

Après une observation adressée à M. J. Brunet au sujet de ses paroles par M. le président, la discussion est close.

Les deux premiers paragraphes de l'article 4, maintenus par l'amendement Mazure, sont adoptés.

Le paragraphe A de l'amendement est rejeté, et le paragraphe 3 de l'article 5 est adopté.

Un autre amendement de M. le général Mazure est adopté.

Les § 4 et 5 de l'article 5 du projet de la commission sont également votés.

Le vote sur la dernière partie de l'art. 5 est réservé.

L'article 6 est renvoyé à la commission, et l'art, 7 est adopté.

M. le rapporteur CHARTON propose de créer un capitaine-commandant et un capitaine en second.

Le ministre de la guerre demande une allocation en faveur des sergents-majors.

M. LE COLONEL DE CHADOIS insiste pour que le grade de capitaine-commandant soit effectif, et prie le ministre de préparer un projet de loi sur l'avancement.

LE MINISTRE DE LA GUERRE répond que ce projet est inutile.

M. RAUDOT déclare redouter les conséquences budgétaires de la nouvelle proposition de la commission.

M. D'ABOVILLE demande, dans un but d'économie, la suppression d'un régiment d'infanterie française d'Algérie et d'un régiment de tirailleurs algériens.

Le ministre de la guerre demande qu'un régiment français soit remplacé par un régiment de tirailleurs algériens.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 5 h. 25.

REVUE DE LA PRESSE

Le *Bien Public* faisant allusion à ce qui s'est passé avant-hier dans la réunion du centre droit et de la droite modérée, se livre aux réflexions suivantes :

« Jamais les partis n'ont été plus divisés, jamais l'impuissance des divers groupes qui composent la Chambre n'a été plus grande et plus manifeste.

» Que fera-t-on?

» M. de Rémusat a eu, ces jours derniers, un mot fort spirituel à propos de la crise ministérielle qui dure encore : « Il paraît, a-t-il dit, qu'il y a une nouvelle manière de sortir d'une situation fausse. — C'est d'y rester. »

» L'Assemblée nationale aura-t-elle recours à cette nouvelle méthode? Se décidera-t-elle à consulter la réunion par des élections générales?

» Le vœu du pays, le sentiment de la justice, le respect d'elle-même lui commandent de prendre ce dernier parti. »

La *Gazette de France*, parlant aussi de la réunion tenue aux Réservoirs, dit que « la majorité conservatrice sera brisée et brisée par la volonté réfléchie, non point de MM. Pasquier et Bocher, mais par la volonté de celui qui les mène et échauffe ainsi leur zèle. »

Cela n'étonne pas la *Gazette*, mais l'afflige considérablement.

Le *Temps* se demande si le septennat du centre droit « et du sens commun », n'étant pas celui de la droite peut-être celui de la gauche. « Oui, répondit-il, si le centre droit se laisse guider par ses propres arguments sans autre préoccupation que la logique, sans autre visée que la tranquillité du pays. Or, ajoute-t-il, s'il est sage de donner au pays sept années de repos en réglant par avance la transmission des pouvoirs jusqu'en 1880, pourquoi ne pas prolonger cet état de paix et de sécurité, au-delà de 1880 et le plus loin qu'il est humainement possible ? »

L'*Union* déclare que l'Assemblée, qui « est sortie du fond de l'abîme où l'Empire nous avait précipitées, est tenue de nous préserver de ce mal napoléonien dont nous avons tant souffert. Elle est tenue, dit-elle, de tout faire pour empêcher notre malheureux pays, d'être une fois de plus victime de cette lèpre césarienne, une des formes les plus dangereuses, les plus mortelles de la révolution. »

L'*Union* termine en disant que la Commission d'enquête sur l'élection de la Nièvre, par l'énergie de son action, peut rendre à notre patrie un service de premier ordre. Qu'elle fasse la lumière et le salut sera proche. Il faut que l'antibonapartisme devienne le lien de toutes les opinions honnêtes.

La *Liberté* consacre aussi un article à la commission d'enquête. Cet article est intitulé. « Les procédés de la Convention. »

La *Patrie* dit qu'en dehors de la majorité du 24 mai, « dans son intégrité absolue, l'assemblée n'a devant elle que deux alternatives: République ou dissolution. »

L'*Ordre*, croit que « l'opinion publique s'émeut très-médiocrement des discussions de l'assemblée. »

Le *Journal de Paris* pense que le centre droit fait une concession extrême, en acceptant le septennat impersonnel, c'est-à-dire la République pour sept ans et il s'étonne que le centre gauche ne comprenne pas toute la valeur de cette concession.

Le *Français* ne voit de salut que dans l'union du centre droit de la droite modérée. « Il faut donc à tout prix, dit-il, maintenir cette union. Mais pour cela, il faut savoir se faire des concessions réciproques sur les hommes et sur les choses. Si chacun veut pousser à bout ses propres opinions, imposer ses exclusions ou ses préférences, l'entente n'est plus possible, c'est la dislocation générale. »

Le *Français* ajoute qu'il a confiance.

La *Presse* approuve M. de Broglie de se prononcer, comme M. d'Audiffret-Pasquier en faveur du septennat impersonnel. Les partis ayant détruit « en quelques heures l'œuvre patiemment et laborieusement préparée » par M. de Broglie, « celui-ci ne doit rien à ceux qui l'ont renversé et s'il croit que le septennat peut être sérieusement consolidé seulement dans le sens de l'impersonnel, il a le droit et le devoir de le dire. En agissant ainsi, il ne trahit pas la majorité du 24 mai, puisqu'elle n'existe plus et qu'elle a été détruite contre lui-même. »

M. Paul de Cassagnac, rédacteur en chef du *Pays*, publie en tête de son journal un article ainsi conçu :

Hier a eu lieu, devant la 1re chambre du tribunal civil, le débat judiciaire soulevé par M. le général de Wimpffen et accepté par nous.

M. le général de Wimpffen assistait à l'audience en habit noir et couvert de décorations.

M. Grandperret, ancien procureur général, ancien garde des sceaux, a présenté au tribunal la question d'incompétence, demandant en point bien [illegible] de la [illegible] modèle d'élévation, de science, et empruntait à l'honorabilité sans tache de l'orateur une autorité incontestable et incontestée.

Avoir M. Grandperret pour avocat, c'est être bien défendu d'abord, et ensuite c'est être honoré.

Nous remercions chaleureusement M. Grandperret de nous avoir accordé les deux, de la protection qu'il nous a donnée et de l'honneur qu'il nous a fait.

M. le général de Wimpffen n'était pas précisément dans une situation aussi favorable. Il avait pour avocat M. Jules Favre.

M. Jules Favre, à l'abri de ses jupons, nous a insulté pendant deux heures avec la véhémence que donne l'impunité momentanée.

Quand il a eu fini, nous avons demandé la parole, afin de lui dire ce que nous pensions de lui.

La chose eût peut-être été curieuse à voir et à entendre, mais le tribunal nous a refusé la parole, déclarant la cause entendue.

Le ministère public, par l'organe de M. le substitut Robert, a conclu dans le sens des observations présentées en notre nom par M. Grandperret. Il a demandé au tribunal civil de se déclarer incompétent.

M. le président a levé la séance, après quatre heures d'audience, en annonçant que le jugement était remis à huitaine.

M. Jules Favre ne voulait de la cour d'assises à aucun prix, et il s'est débattu comme un enragé contre la proposition qu'on lui faisai d'y aller.

Il avait ses raisons pour cela : nous les connaissons, mais le jugement du tribunal civil n'étant pas encore rendu, nous devons nous abstenir, par un esprit de convenance que tout le monde comprendra.

Ce jugement sera rendu vendredi.

Donc samedi nous reprendrons la parole et nous adresserons à M. le général de Wimpffen et à M. Jules Favre les observations que comportera la situation.

L'affaire entre nous, en effet, n'est pas finie; elle ne fait même que commencer à peine.

Hier, en sortant de l'audience, nous avons interpellé M. Jules Favre, et nous lui avons dit : « Nous allons nous retrouver ailleurs, et je vous jure que vous ne perdrez rien pour attendre ! »

M. Jules Favre a eu la bonté de me répondre qu'il ne serait pas surpris des représailles que je lui annonçais.

Cela fait honneur à sa perspicacité.

Il y a entre cet homme et nous une haine violente et implacable depuis tantôt dix ans.

Ce qui s'est passé hier n'est qu'un incident qui sera suivi de plusieurs autres.

Nous sommes patient, et l'occasion se présentera bientôt, nous l'espérons, où la parole nous sera donnée pour en finir avec cet homme tué par l'opinion publique, avec ce défunt qui tous les jours trouble encore les actes de l'état civil pour y arracher, non pas cette fois-ci des actes de naissance, mais son acte de décès dûment constaté, et qui ose plaider, tout mort qu'il est, se faisant une robe d'avocat avec le suaire de Lalaye !

PAUL DE CASSAGNAC.

Après quatre ans

Le 1er mars 1871, à Bordeaux, l'Assemblée nationale électrisa la France. Nous étions vaincus, écrasés, humiliés; l'ennemi nous tenait à la gorge; il ne s'agissait de rien moins que d'acheter la paix, une paix nécessaire, au prix de deux provinces. Un de mes bons amis, exilé comme moi de son pays natal, M. Bamberger, député de la Moselle, occupait la tribune et maudissait l'auteur de toutes nos misères, lorsqu'un homme déjà visiblement touché par la mort, vrai spectre de l'empire, le vieux Corse Conti, osa protester en faveur de Napoléon III. L'Assemblée se leva ou plutôt elle bondit dans un élan de patriotisme indigné: elle traduisit en un seul cri les douleurs et les colères de la nation. Elle fut grande pendant une heure et remplit tous les bons Français d'une espérance que l'avenir ne devait pas entièrement justifier. Républicains, légitimistes, orléanistes votèrent d'enthousiasme une résolution que ni le temps, ni l'intrigue, ni quelques défections individuelles n'effaceront du livre de l'histoire :

« *L'Assemblée nationale clot l'incident, et, dans les circonstances douloureuses que traverse la patrie, en face de protestations et de réserves inattendues, confirme la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, déjà prononcée par le suffrage universel, et le déclare responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France.* »

Oui, l'Assemblée fut grande ce jour-là, et la postérité lui pardonnera bien des choses en faveur de cet emportement [illegible] les plus vulgaires et sublimes les [illegible] les plus épaisses. Un seul trait entre mille montre à quelle hauteur la fièvre du pays peut élever un caractère : le rédacteur de cet admirable ordre du jour était M. Target, le même Target qui depuis... !

Bon nombre de Français ont pu craindre que le vote du 1er mars 1871 ne fût secrètement invalidé par la coalition du 24 mai 1873. Excusons cette erreur : elle n'était que trop naturelle.

Nous-mêmes, lorsque nous avons vu les orléanistes et les légitimistes donner la main à la faction de Chislehurst; quand nous avons assisté à ce partage de portefeuilles, ou l'infime minorité bonapartiste se faisait la part du lion, quand nous avons eu le spectacle de préfectures, des mairies et (qui l'eût cru ?) des magistratures livrées par M. de Broglie aux anciens agents de l'empire, nous nous sommes demandé si la représentation nationale n'avait pas oublié sa noble et courageuse malédiction.

Hé bien ! nous avions tort; vous vous trompiez, vous tous qui avez soupçonné que Assemblée vraiment française d'administrer en haine de la République, par aveuglement de parti, les mutilateurs de la France. Si la patriotique colère de nos représentants a sommeillé pendant près de deux ans, elle n'était pas morte, Dieu merci. Il a suffi, pour la réveiller, d'une bravade bonapartiste. Les ennemis intérieurs de la France ont cru tenir l'Assemblée souveraine parce qu'ils avaient traité, dans les couloirs, quelques petites affaires avec MM. de Broglie et de Fourtou. Il se sont mis à conspirer ouvertement, en hommes que la justice n'ose atteindre et qui comptent sur l'impunité.

Mais ils comptaient sans le patriotisme de nos mandataires, républicains et royalistes, qui tous, ou peu s'en faut, le 14 janvier, ont pris en main la cause du pays. Combien s'est-il trouvé de députés bonapartistes, le 1er mars 1871, pour défendre l'auteur du démembrement de la France ? Six ou sept. Combien aujourd'hui, dans les bureaux de l'Assemblée, ont protégé la conspiration de M. de Rouher contre le grand jour de l'enquête.

Je n'en sais pas le compte exact; mais fussent-ils trente ou quarante, cette poignée de factieux se noiera piteusement dans une majorité ou l'esprit national, trop longtemps assoupi, commence à souffler en tempête.

ABOUT. (*XIXe Siècle*)

Arcachon, 15 janvier,

Je pense que mes réflexions sur le discours du prince qui veut tuer la révolution, pourraient bien paraître inhumaines, outrées, sauvages, féroces, sanguinaires, et le reste, aux gens de lettres comme moi qui parlent sans cesse de tuer la monarchie, la famille, la propriété et la religion; il font même plus que d'en parler, et le souvenir de leurs derniers essais en ce genre n'est pas éloigné. La Commune tuait, en vertu de leurs principes et par obéissance à leurs dogmes et à leur *syllabus*; car ils ont aussi un *syllabus*, quoiqu'ils ne paraissent pas s'en douter, et ils devraient même convenir que c'est leur *syllabus* qui a dicté le nôtre. Mais il leur est si commode d'oublier et d'ignorer qu'ils sont très capables de raisonner en dehors de ces faits et de soutenir qu'ils n'ont jamais tué ni voulu tuer, ou que ce sont les rois et les prêtres qui ont commencé, et qu'enfin ils sont dans leur droit lorsqu'ils tuent, tandis que don Carlos et ses volontaires, et son peuple, et ceux qui les approuvent, nous particulièrement, se promettent simplement de les assassiner. Tel est leur *Syllabus*.

Passons-en par là pour faire court. Il n'y a pas grand mal en Espagne à ce que don Carlos se contente de répondre par la bouche de son canon. Si son canon, chargé de bonne poudre et non de mauvaises paroles, continue de répondre assez fort, il continuera d'être plus éloquent et ils seront bien plus convaincus. L'*ultima ratio regum* ne résiste pas à la constance de la vérité;

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 18 JANVIER 1875.

— 31 —

L'ESCLAVE

PAR

G. DELALANDELLE.

XVIII. — NOSTALGIE.

(Suite.)

— J'ai appris dans mes classes que la force d'âme supplée à la faiblesse du corps.

—Je te ferai fouetter jusqu'au sang !

— J'ai appris au catéchisme que Notre-Seigneur a été flagellé par les Juifs.

Oh ! bon gré, mal gré, Urbana en apprenait ainsi beaucoup plus qu'elle n'en avait jamais voulu savoir.

— Faites-moi interroger par le chapelain du couvent. Les métis Solastron apprennent à lire et à écrire; mais moi j'ai appris le latin, l'histoire, la géographie, le calcul; j'ai fait ma première communion, j'ai été pilotin sur un grand brick, j'y ai même commandé le quart. Osez me laisser faire mes preuves, devant témoins !...

Ce ne fut point en une fois que Victor en put dire aussi long : car, interrompu dès les premiers mots, il était d'ordinaire violemment chassé par l'irascible Urbana.

— Il faudra que vous sachiez tout ! s'écriait-il alors pendant qu'on l'entraînait.

Et, se tenant promesse, il ne comparaissait point sans ajouter quelque argument à ses arguments, quelque défi à ses défis. D'ailleurs, Turnus, Lola et autres, espions malins, répétaient doucereusement avec une feinte indignation ce que Yoyo racontait à présent à qui voulait l'entendre.

Et la gazette des vignes, des cannes et des cotonniers, séditieuse chanson, s'enrichissait chaque jour de fragments accusateurs :

— Montroulez est France, pays à Yoyo !—Yoyo né libre, Yoyo né blanc, pas esclave, dit-il. — Si lui mentir, moi pas savoir; docteur savoir, si bien vouloir !...—Yoyo parler français, breton, mieux qu'espagnol, savoir latin, savoir dessin, savoir lecture, savoir écriture, savant beaucoup ! — Yoyo chrétien, tenir baptême, tenir communion, tenir tout ça, quand même !

Le père des couplets était ainsi conçu :

Yoyo volé
Par Corubolo,
Yoyo volé
Par Tornazos,
Puis acheté
En recélé
Chez maîtres à nous !

En entendant sous bois une voix junéville qui chantait ainsi, Urbana, frémissante de colère, saisit une cravache et courut en s'écriant :

— C'est par trop fort !

Elle ne trouva personne, ne vit qu'un groupe de nègres qui riaient tout en travaillant, et, dans le lointain, plus de vingt voix d'hommes ou de femmes répétèrent ces mots qu'elle reconnut trop bien : — « Puis acheté et recélé chez maître à nous. »

Urbana, pâle de colère, rentra et fit comparaître ses espions :

— Mais qui donc ose inventer des choses pareilles.

—Yoyo les dit, le monde les chante.

— Le monde, mais qui encore ?

— Les hommes, les femmes et les enfants, madame.

— Il faut à tout prix que Yoyo démente ces infamies ! Quoi ! nos esclaves nous traiteraient impunément de voleurs et de recéleurs !

— Chanson ! fit Lola,

— Calomnie odieuse ! s'écria Urbana.

— Chanson ! dit Turnus comme si tout était permis à la chanson.

— Va me chercher l'azotador !... et qu'on m'amène Yoyo !...

Nièvé se prit à trembler. Don Ciprian, ce jour-là, était à la ville.

La maîtresse attendait sur le balcon, quand Victor, les mains garrottées, les épaules nues, et le front découvert, fut attaché à la colonne du puits central. Presque aussi décharné que le jour où le docteur Bostigo l'avait recueilli mourant, il n'inspirait que pitié aux pires esclaves. La nostalgie complétant l'effet des mauvais traitements, d'une nourriture insuffisante et d'un travail excessif, il ne se tenait debout que par un énergique effort de volonté.

La cloche avait rassemblé tout le monde. Mais, en vérité, commandeurs, espions, envieux et flatteurs, tous, jusqu'à l'azotador, auraient voulu pouvoir demander grâce. On se souvenait du jour où Yoyo, ignorant encore la sévérité des coutumes, avait fait épargner d'infortunés nègres de labour. On se rappelait comment il avait retiré l'argenterie de la maîtresse de ce même puits où il allait être frappé, ou même tué; tant il paraissait faible. Yoyo était populaire, sympathique, presque légendaire. L'aventureux roman de sa vie défrayait les chansons de chaque jour, et l'on n'ignorait pas qu'un trop audacieux couplet était la cause des rigueurs nouvelles déployées contre lui.

On savait qu'il n'eût tenu qu'à lui de rentrer en fonctions d'esclave de luxe; oh ! il lui suffisait de se reconnaître esclave pour reconquérir tout son bien-être : les douceurs de la grand'case, la bonne desserte de la table des maîtres, un bon lit et son brillant costume de page. Son opiniâtreté, que la plupart des nègres n'auraient certes pas imitée, lui valait leur admiration au point que plusieurs d'entre eux dirent naïvement :

— Lui trop courageux pour être enfant d'esclave; lui pas mentir; lui vraiment libre!

Mais, s'il ne mentais pas, s'il devait être libre, le supplice qu'on s'apprêtait à lui faire subir était doublement inique. Nul pourtant n'éleva la voix; un morne silence régnait dans la cour.

En proie à une colère croissante, Urbana s'écria enfin :

— Yoyo, je t'ordonne de dire hautement que tu n'as jamais été volé, mais loyalement vendu et acheté comme esclave, fils d'esclave.

D'une voix affaiblie par la souffrance, mais très-distincte, Victor répondit avec fermeté :

— Je soutiens hautement le contraire, et le soutiendrai jusqu'à la mort.

Son regard était atone; son attitude contrastait avec sa protestation. Il était abattu, brisé, non vaincu. Le moral survivait à la perte des forces physiques; mais ce moral était même atteint.

Restait la puissance de volonté nécessaire pour soutenir la vérité jusqu'à la fin, ne faillir devant aucun mauvais traitement de maintenir ses qualités de chrétien, de Français, d'enfant né de parents libres. Mais le courage qui fait supporter les douleurs de chaque jour avait cessé d'être.

Regrets poignants, pensées cruelles, désir incessant d'être délivré par la mort de l'esclavage perpétuel! Oh! combien Victor différait maintenant de ce jeune garçon vif, alerte, ingénieux, qui, soutenu par l'espérance, avait su patiemment attendre, d'abord en apprenant l'espagnol, puis en combinant des projets et en cherchant par des moyens divers les occasions de se soustraire à la servitude.

Qu'était devenue cette bouillante dignité qui lui avait fait arracher le rotin à Calisto et à dona Urbana elle-même? Aux champs, un commandeur brutal pouvait le frapper, et, comme tout autre esclave, il ne regimbait plus. On l'avait enchaîné à un nègre turbulent qui le molesta : il demeura insensible à tant d'ignominies. On rompit sa chaîne, il sembla n'y point prendre garde. Il restait docile, mais sans ardeur.

Seulement, toujours et partout, il tenait le même langage. Les menaces journalières d'Urbana, pas plus que ses propositions d'indulgence, n'y changèrent rien. Et maintenant, sous le fouet de l'azotador, en présence de tous les esclaves pris de pitié, son opiniâtreté bretonne persistait.